Ligue des droits de l'Homme
Section de Montreuil

SALARIES DE « GRIALLET » EN LUTTE POUR LE RESPECT DE LEURS DROITS : DES PAPIERS POUR SE DEFENDRE !

Jean Luc GRIALLET est un entrepreneur travaillant dans le secteur de la démolition. Il s'est installé en janvier 2008 à Montreuil. Depuis 1992, en totale violation de la législation en vigueur et du simple respect de la personne humaine, M. Griallet envoie ses salariés sans protection sur des chantiers où l'on manie de l'amiante et du plomb.
La majorité des salariés de M. Griallet (19 sur 26) sont sans papiers. Difficile de croire que c'est un hasard quand cet état de fait dure depuis 17 ans et que les mêmes salariés ont été déclarés par l'employeur au fil des ans sous des numéros de sécurité sociale différents et parfois totalement fantaisistes.

Interpellé fin avril par la CGT qui lui demandait d'engager une procédure de demande de régularisation de ses salariés, M. Griallet a « suspendu » leurs CDI, oralement le 21 mai 2008, puis par écrit le lendemain. Auraient-ils donc moins d'intérêt pour ce chef d'entreprise, s'ils étaient régularisés ? Depuis ce jour, M. Griallet poursuit ses chantiers avec des intérimaires. On ne sait pas s'il les a avertis qu'ils sont exposés à de graves maladies professionnelles.

- Voilà une entreprise qui semble faire bon marché du droit du travail, en refusant le paiement de certains congés et des heures supplémentaires, en niant l'exposition de ses salariés au plomb et à l'amiante, en suspendant illégalement les contrats de travail.
- Voilà une entreprise qui semble faire bon marché de la dignité humaine, puisque après avoir embauché des travailleurs africains qu'elle souhaitait muets et dociles, elle refuse d'engager la procédure qui permettrait leur régularisation.

Attachés au respect et à l'égalité des droits pour tous les travailleurs, français ou étrangers,
- nous soutenons la lutte et les procédures engagées par les salariés pour le respect de leurs droits de salariés.
- nous demandons au préfet de Seine Saint-Denis la délivrance d'un titre de séjour permettant à ces hommes qui travaillent dans l'ombre depuis des années, de pouvoir se défendre et sortir de la précarité, et de donner ainsi à leur famille et à leurs enfants des conditions de vie décentes.

Nom	Prénom	Ville ou profession	Signature

A renvoyer ou déposer à à l'Union Locale CGT, 24 rue de Paris, 93100 Montreuil
ou la Maison des Associations, 35 avenue de la Résistance, 93100 Montreuil (boite LDH ou RESF).
Envoyer vos chèques de soutien à l'Union Locale CGT, en mentionnant au dos « Solidarité Griallet »